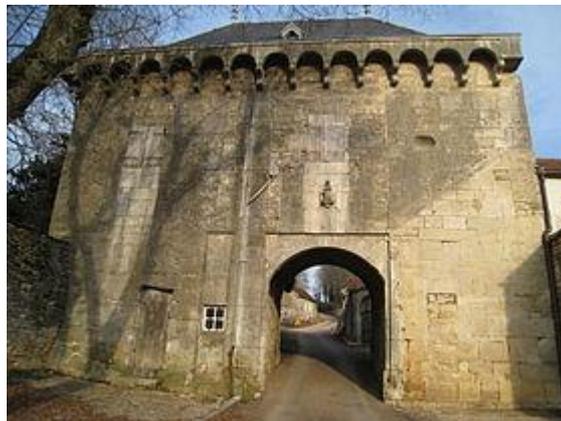


DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

CREATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) DE LA COMMUNE DE MONSAUGEON. (HAUTE-MARNE)

**Enquête publique ouverte
Du Mercredi 9 Janvier 2019 au Mardi 12 Février 2019.**



**RAPPORT
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Régis LOUIS
Commissaire Enqueteur.**

SOMMAIRE

1. Présentation du projet
 - A-cadre général
 - B-présentation du projet
2. Historique du dossier
3. Cadre juridique de l'enquête publique
4. Dossier mis à la disposition du public
5. Organisation et déroulement de l'enquête
 - 5-1-information du public, cadrage de l'enquête
 - 5-2-désignation du commissaire enquêteur
 - 5-3-durée de l'enquête
 - 5-4-déroulement de l'enquête
 - 5-5-les permanences
6. Avis des services concernés, synthèse des observations
7. Clôture du registre d'enquête et fréquentation des permanences
8. Les conclusions du Commissaire enquêteur

1-Présentation du projet de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Montsaugeon.

A-Cadre général

Les communes de Montsaugeon et Vaux sous Aubigny, portées par la communauté de communes « Auberive, Vingeanne, Montsaugeonnais, » ont un projet de création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture e du patrimoine. (AVAP)

La création de cette AVAP a été matérialisée par une délibération du Conseil municipal de Montsaugeon le 4 Décembre 2012 (N° 1912012) et par la commune de Vaux sous Aubigny (pour la partie devant couvrir à l'origine l'église Saint Symphorien) par une délibération N°1912012 du 30 Novembre 2012.

Cette AVAP est une servitude d'utilité publique. Elle doit être, pour la communauté de commune un outil de gestion et de contrôle qui doit permettre de protéger, conserver et valoriser son patrimoine dans toutes ses composantes (historique, culturel, architectural, urbain, paysager et environnementale)

Ainsi, la présente enquête publique vise à :

- Présenter au public le projet et son impact sur la préservation de la commune.
- Permettre à toute personne de faire connaître ses observations sur les registres d'enquête déposés en mairie de Montsaugeon, Prauthoy et Vaux sous Aubigny, par courrier au commissaire enquêteur.
- Porter ainsi à la connaissance du commissaire enquêteur les éléments d'informations indispensables à l'appréciation, en toute indépendance, de l'impact de ce projet.

Cette procédure démocratique d'enquête publique permet à tous citoyens, de s'impliquer dans le projet, par la prise de connaissance ou par l'émission d'un avis, en vue d'être associés à la décision administrative.

B-Présentation générale

Fiche d'identité

La commune de Montsaugeon se situe à l'extrémité sud du département de la Haute-Marne. Elle est située à 23 km de Langres, 69 km de Chaumont et 40 km de Dijon.

Elle comptait 69 habitants au recensement de 2011, soit une densité de 11 habitants /km. Depuis la population est stagnante. L'ensemble des habitants est concerné par l'AVAP

Etat des réglementations et protections

L'église Notre Dame, les halles et la croix situées à l'entrée du Donjon font partie des protections au titre des monuments historiques.

Tout le bourg et une partie du territoire communal se trouvent dans le périmètre de protection de 500 mètres autour de ces monuments.

La commune de Montsaugeon comporte un site inscrit défini par un arrêté du 31/12/1984, d'une superficie de 409,3 ha, il concerne des propriétés communales privées.

Une grande partie du territoire est couverts par le dispositif de protections patrimoniales et environnementales. L'AVAP devra intégrer et articuler l'ensemble de ces données et leurs enjeux.

ZNIEFF de type 1 et site Natura 2000

3 parcelles sont concernées

-les pelouses calcaires du sud-est Haut Marnais : ZNIEFF de type 1 et site Natura 2000

-la fontaine Saint ROCH et la combe au prévôt : ZNIEFF de type1

-le bois de Montandon et Lisiers : ZNIEFF de type 1

La cartographie des zones soumises aux risques d'inondations signale que Montsaugeon n'est pas soumis à un plan de prévention des risques inondations.

Approche économique

Le territoire étendu de Montsaugeon et de Vaux sous Aubigny indique une activité céréalière et industrie laitière importante.

En 2007, il y avait 144 agriculteurs sur le canton. Ce chiffre a dû baisser depuis cette date, mais l'agriculture reste un levier économique fort.

La viticulture s'étend sur 12 ha, partagée entre champagne et bourgogne, et produit de l'ordre de 100.000 bouteilles par an. On observe un certain dynamisme de cette activité.

On recense une part importante de logements non habités de façons régulières (résidences secondaires et logements non occupés). Cela représente 44 % des logements.

Le souhait de la population est de faire évoluer cette impression de « peu habitée. »

La mise en place de l'AVAP peut être un facteur positif pour repeupler la commune dans les 20 prochaines années

Les objectifs recherchés

L'aire de mise en valeur architecturale et du patrimoine (AVAP) qui succède à la zone de protection patrimoniale, architecturale urbanistique et paysagère (ZPPAUP) est une servitude publique créée par la loi du 12 Juillet 2010. Ce dispositif est dédié à la protection et à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans toutes ses composantes (architecturale, urbaine, paysagère, historique et archéologique) associée à une dimension de développement durable.

Ces zones de protection permettront aux communes de jouer un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur du patrimoine.

La création de l'AVAP permettra de se substituer aux périmètres de protection de 500 mètres autour d'un monument historique et aux sites inscrits et de préserver des ensembles à caractère patrimonial et paysager au-delà de la limite de 500 mètres

Elle permet aussi de constituer un inventaire exhaustif du patrimoine existant.

Le principal effet de la création de l'AVAP est d'entraîner une demande d'autorisation en cas de travaux en se fondant sur les prescriptions et les recommandations de l'AVAP.

L'architecte des bâtiments de France continue d'être consulté.

En aucun cas, il ne prévoit de règles concernant l'intérieur des immeubles.

Les dispositions de l'AVAP sont complémentaires à celle du PLU.

Enfin, l'objectif de cette AVAP est de déclencher un dossier dit « petite cité de caractère ».

Cette association d'envergure nationale, a comme but de fédérer les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement du territoire

2-Historique du dossier

- Délibération d'arrêt du projet AVAP du conseil municipal en date du 4 Juillet 2016
- Délibération d'arrêt du projet d'AVAP en date du 20 Septembre 2018 du Conseil Communautaire. -
- Saisine du Président du Tribunal administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur en date du 16 Novembre 2018 par la CCAV
- Décision du tribunal administratif de Chalons en Champagne validant l'enquête publique et me nommant commissaire enquêteur. Décision N° E 18000159/51

3 – Cadre juridique de l'enquête publique :

La présente procédure est réalisée dans le cadre de l'application des textes suivants (non exhaustive) :

L'article 28 de la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi grenelle 2 a instauré le dispositif des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Les textes en vigueur sont les suivants :

- article L.642-1 à L 642-5 et articles D642-1 à 6422-10 : définition et création d'une AVAP
- Article L 642.6 et L .642-7 et articles D 642-11 à D 642-28 ; les travaux d'une AVAP
- article L 642-8 : la transformation des ZPPAUP en AVAP

4-Dossier mis à la disposition du public

3 dossiers complets ont été mis à la disposition du public, disponibles pendant toute la durée de l'enquête. Un à la mairie de Montsaugéon, un autre à la mairie de Prauthoy et le dernier à la mairie Vaux sous Aubigny.

Chaque dossier était accompagné d'un registre d'enquête distinct.

Le dossier comprenait les éléments suivants :

- Copie des avis parus dans le journal de la Haute marne et la Voix de la Haute Marne (journaux d'annonces légales)
- L'arrêté de l'enquête publique

- La délibération d'arrêt du projet d'AVAP en date du 20 septembre 2018 du conseil communautaire
 - La délibération d'arrêt du projet d'AVAP en date du 4 Juillet 2016 du Conseil municipal
 - L'avis de la DDT de non soumission à évaluation environnementale
 - L'avis du GIP du futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
 - L'avis du conseil départemental
 - L'avis de la chambre d'agriculture
 - L'avis de la préfecture de la Haute Marne
 - Les comptes rendus des réunions de la commission locale de l'AVAP
 - Le rapport de présentation
 - Le règlement
 - Le plan de Zonage général
- Le Plan de zonage zoomé.

5-Organisation et déroulement de l'enquête publique.

5-1-cadre général

L'objet de l'enquête n'a pas fait l'objet de réunion publique.

L'enquête publique relative au projet de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Montsaigeon a été annoncée légalement par voie de presse :

- Le Journal de la Haute Marne : le 22 Décembre 2018 et 12 Janvier 2019
- Le Journal Voix de la Haute Marne : le 21 Décembre 2018 et du 11 Janvier 2019

L'arrêté d'ouverture d'enquête, indiquant les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête, le contenu du projet de l'AVAP, le nom du commissaire enquêteur, a bien été apposé à l'entrée de chaque mairie avec les horaires d'ouverture de celles-ci.

Il a été indiqué, que le dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête sont tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture, et ceci dans chaque mairie concernée

Il est précisé entre autres qu'un ordinateur est mis à la disposition du public et enfin que le dossier est consultable à l'adresse : <http://www.ccavm.fr>

5-2 Désignation du commissaire enquêteur.

Par ordonnance du tribunal administratif de Chalons en Champagne, le 26 Novembre 2018 j'ai été désigné commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique faisant l'objet du présent rapport.

5-3 Durée de l'enquête

La durée de l'enquête a été fixée à 30 jours consécutifs du mercredi 9 janvier 2019 au 12 Février 2019

5-4-Déroulement de l'enquête.

J'ai rencontré Monsieur RABIET, Vice-Président de la CCAV, le 9 Janvier lors de l'ouverture de l'enquête publique.

Madame Eve BOURGEOIS, chargée de mission de la CCAV, m'a systématiquement accompagné dans la mise en place et le suivi de cette enquête. Elle a été présente, avant l'ouverture et la clôture de chaque permanence.

Un dossier complet était disponible dans chaque commune concernée, à savoir Montsaugéon, Prauthoy et Vaux sous Aubigny.

Un registre d'enquête spécifique par commune, est resté à disposition des habitants pendant toute la durée de l'enquête.

A chaque permanence, une salle a été mise à ma disposition.

L'ensemble des registres a été paraphé, à l'ouverture de l'enquête, par Monsieur RABIET, Vice-Président de la communauté de communes.

J'ai pu réaliser ma mission dans de bonnes conditions.

5/5 Les permanences

Le mercredi 9 janvier, j'ai tenu une permanence dans les locaux des métiers d'art de Montsaugéon de 9 heures à 12 heures.

J'ai été accueilli par Monsieur le Maire délégué, Monsieur COUROUX Jean Pierre, de la commune, qui est venu aussi à la fin de la permanence.

Madame BOURGEOIS, chargée de mission, était aussi présente.

Malheureusement, aucune personne ne s'est présentée pendant ces trois heures de permanence.

Le vendredi 1 Février, j'ai tenu une permanence à la mairie de Prauthoy, de 9 heures à 12 heures

J'ai été accueilli par Monsieur Della Casa, maire de la commune du Montsaigeonnais et Monsieur HUMBLOT Jean Marie, maire délégué.

Madame Bourgeois était présente.

Aucune personne ne s'est présentée pendant ces trois heures de permanence.

Le mardi 12 Février, j'ai tenu une permanence dans les locaux de la mairie de Vaux Sous Aubigny.

J'ai été accueilli par Madame BOURGEOIS, chargée de mission.

Monsieur COUROUX Jean Pierre, maire de la commune délégué de Montsaigeon est venu pendant les heures de la permanence.

Monsieur AMIDIEU, habitant de Montsaigeon est venu consulter le dossier sans faire de remarques particulières.

6- Avis des services concernés, synthèse des observations.

La chambre d'agriculture, par courrier en date du 12 Octobre 2018, a émis un avis favorable à ce projet d'Avap.

Elle signale que les propositions formulées ne sont que peu contraignantes pour l'activité agricole.

La chambre d'agriculture signale qu'il sera important de décliner ces contraintes dans le règlement du Plui à venir. Ainsi, la chambre d'agriculture sera attentive à ce que les prescriptions ne deviennent pas bloquantes pour le bâti agricole.

Le conseil départemental de la Haute Marne, par courrier en date du 28 Septembre 2018, indique qu'il n'a aucune observation à émettre sur le règlement.

Le conseil départemental précise aussi qu'une erreur sur le rapport de présentation à la page 21 a été soulevée (article 3.2.3). la route départementale N° 300, mentionnée est erronée. Il semblerait qu'il s'agisse plus tôt de la route départementale 974.

Par ailleurs, le conseil départemental, a pris note du périmètre défini, qui concerne uniquement la commune de Montsaigeon. Il est précisé en outre, que les services du département, connaissent à ce stade du projet, les sections de routes départementales incluses dans ce périmètre.

Le GIP des forêts de Champagne et Bourgogne, dans un courrier en date du 13 Septembre 2018, signale que le projet, tel qu'il est soumis, est en parfaite cohérence avec les ambitions architecturales notamment dans son aire d'adhésion.

Quelques remarques sur les documents du dossier de consultation, sont signalées par la GIP.

Celles-ci ne remettent pas en cause le dossier, mais sont plus des remarques sur la forme du dossier de présentation.

Le GIP signale qu'il est à la disposition de la CCAVM ou du bureau d'étude, pour améliorer ce dossier de présentation.

Le Préfet de la Haute Marne, par courrier, en date du 18 Octobre 2018, informe que l'examen de ce projet n'appelle pas d'observation de sa part.

Il est simplement signalé, qu'à l'occasion de cette création, les périmètres de protection des monuments historiques de la commune puissent être délimités de manière à être circonscrits au périmètre de la future AVAP.

Je n'ai pas eu connaissance d'autres remarques de services éventuellement concernés.

7- Clôture du registre d'enquête et fréquentation des permanences.

Le mardi 12 Février 2018 à 17 heures, à l'issue de la dernière permanence, j'ai récupéré les registres d'enquête que j'ai clos le même jour, sans qu'il me soit communiqué auprès des différentes mairies de la réception d'éventuels courriers, par voie postale ou courriels.

Relation comptable des observations

-Nombre des observations écrites sur le registre : Néant

-Nombre de personnes ayant déposé une observation sur papier libre : Néant

-Nombre de personnes ayant consulté le dossier technique sans faire part d'observation.

Une

Monsieur AMIDIEU, habitant de Montsaugeon est venu consulter le dossier sans faire de remarque particulière.

Le Commissaire enquêteur

Régis LOUIS

Conclusions et avis motivé
Du Commissaire enquêteur

8-Les conclusions du Commissaire enquêteur

L'objectif de cette enquête publique est de valider le projet de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la commune de Montsaugeon.

Ce dossier est important car il va permettre de protéger le patrimoine architectural de la commune.

L'enquête publique s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Il n'y a eu aucun incident à signaler. J'ai pu réaliser cette enquête dans d'excellentes conditions.

Malheureusement cette enquête publique n'a pas intéressée la population de Montsaugeon.

Seule une personne est venue consulter le dossier sans faire de remarques particulières.

L'ensemble des documents de cette AVAP était consultable sur le site internet de la Communauté de communes

Pourtant la communication a été réalisée dans de bonnes conditions.

Les annonces légales ont été publiées normalement.

L'arrêté d'enquête a été affiché dans les mairies de chaque commune concernée.

Les conditions du règlement de cette AVAP ne me paraissent pas trop contraignantes pour les habitants.

Les différents services de l'état consultés n'ont pas émis de réserves importantes sur ce dossier.

Aucun des élus que j'ai rencontré sur les trois permanences m'ont informé d'un désaccord, ne serait-ce minime, sur ce dossier.

En conséquence, j'émet **un avis favorable** à ce projet de création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. (AVAP), sans aucune réserve.

Régis LOUIS

Commissaire Enquêteur

Le 25 Février 2019

Pièces jointes

- Copies des registres d'enquête de Montsaugeon, Prauthoy et Vaux sous Aubigny
- Procès-verbal de synthèse
- Copie annonces légales
- Arrêté de la communauté de communes
- Avis du conseil départemental
- Avis du GIP
- Avis préfecture de la Haute Marne
- Avis de la chambre d'agriculture
- Délibération conseil municipal Juillet 2016
- Délibération conseil municipal Septembre 2018